

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE CONSTANTINE
DAIRA D'AIN ABID
COMMUNE D'AIN ABID
NF:098425075010426

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément à la disposition des articles 65,82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics , et après évaluation et analyse des offres.

Le président de l'assemblée populaire communale d'Ain Abid informe tous les soumissionnaires ayant participé a l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales insere et paru sur les quotidiens **AN-NASR LE23/03/2026** Et

L'est républicain le 23/03/2026

L'attribution provisoire du marché concernant le projet :

**SUIVI, CONTROLE TECHNIQUE ET REHABILITATION CHEMIN COMMUNAL N 09 RELIANT
KEHALCHA LKEBAR MEHDA PASSANT MERACHDA**

Confie à l'entrepreneur ci-dessous.

N° Du pli	Nom et Prénoms De l'entrepreneur	Intitulé de l'opération	Montant du marché (T.T.C)	Délai De Réalisation	la note obtenue	Obs
04	قرعيش يوسف Matricule Fiscal : 180250200136153	SUIVI, CONTROLE TECHNIQUE ET REHABILITATION CHEMIN COMMUNAL N 09 RELIANT KEHALCHA LKEBAR MEHDA PASSANT MERACHDA	12.774.650.00 DA (T.T.C)	02 mois	42/70 points	Moins disant

Tous soumissionnaires contestant le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recours écrit, auprès de la commission communale des marchés publics de la commune d'Ain Abid., dans un délai de dix (10) jours à compter de la 1^{ère} publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Le président de l'assemblée populaire communale